

catégorique elle-même de la disposition de la loi qui m'a engagé à abandonner la position que j'occupais en 1933 pour accepter la charge de président, et qui me justifiait de le faire.

Dans l'exécution de mes fonctions, j'ai sans cesse pris une attitude indépendante et impartiale envers les partis politiques et leurs membres et j'entends continuer à le faire, tant que je serai président des régisseurs. Je ne fais par là que me conformer à l'une des conditions fondamentales de ma nomination et à l'esprit dont s'inspire la loi de 1933. Quand on m'a demandé de donner ma démission, en octobre dernier, je l'aurais donnée, si j'avais suivi mon premier mouvement, car pas plus que tout autre homme je ne tiens à exécuter mon travail que dans une atmosphère de sympathie, de compréhension et de confiance. Mais en réfléchissant, toutefois, j'ai compris que, si je cédaï sur une question de ce genre, si grande que fût la tentation de le faire, je trahirais le mandat qu'une loi fédérale m'avait confié et que ce geste de ma part serait simplement une adhésion à la création d'une situation que le Parlement a voulu éviter par des mesures spéciales.

Je me suis trouvé dans une situation fort désagréable, mais dans laquelle je ne pouvais prendre qu'un seul parti conforme à l'honneur et à la fidélité au devoir, et j'ai confiance que ceux à qui il incombe d'examiner mes actes comprendront les faits que j'ai signalés.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, permettez-moi de dire que nous sommes tous obligés au juge Fullerton pour l'exposé qu'il vient de présenter. Tout le monde était d'accord à la dernière séance pour reconnaître qu'il fallait accorder au ministre la faculté de répondre à cet exposé, s'il le désirait.

M. HEAPS: Et les autres régisseurs, monsieur le président?

L'hon. M. STEWART: J'ai une couple de questions à poser.

L'hon. M. HOWE: Il vaut mieux peut-être que nous fassions tous deux notre propre exposé. C'est là ce qu'on avait décidé.

M. HEAPS: Et les autres régisseurs, monsieur le président? Avant que le ministre s'explique, assurons-nous s'ils tiennent à faire un exposé. J'ignore s'ils ont ou non une déclaration à faire.

M. LABELLE: Monsieur le président, je dois avouer que je n'ai pas aidé le président dans la préparation de l'exposé qu'il vient de faire. J'étais ici mardi dernier, mais à la demande du ministre des Chemins de fer, de mon président et à la demande même de M. Hungerford, j'ai pris immédiatement un autre train à Montréal, ce soir-là, pour passer la semaine à Québec où un comité de la législature était en voie d'étudier le projet de loi concernant la construction de l'embranchement Témiscamingue-Abitibi. A la fin des délibérations du comité à Québec, je suis retourné à Montréal. J'y suis arrivé samedi matin et je confesse que je n'ai pas eu le temps de préparer une déclaration personnelle. J'ai écouté l'exposé de mon président et j'y souscris, sauf peut-être en ce qui regarde la partie de la fin où il exprime son sentiment personnel sur la question de la démission. Il ne serait pas convenable de ma part d'ajouter quelque chose à l'exposé.

Le PRÉSIDENT: En ce qui regarde M. Morrow, il m'a dit avant de partir à la fin de la dernière séance, qu'il n'entendait pas faire de déclaration, que sa façon de voir était exposée dans le rapport annuel du réseau national.

M. GRAY: N'est-il pas possible de communiquer des copies de l'exposé aux membres du comité? Tous les autres semblent en avoir une copie.

Le PRÉSIDENT: Maintenant que lecture en a été faite, il y a une copie prête à être distribuée.

M. GRAY: Nous aurions dû l'avoir pendant l'exposé de M. Fullerton.

Le PRÉSIDENT: Du consentement général, à la dernière séance du comité, on ne devait communiquer que deux copies, avant l'exposé.